

Olivier PEVERELLI  
Maire de Le Teil  
Conseiller départemental de l'Ardèche

## Décision du Maire n° 2024/08

=====

### Objet : Accord cadre à bons de commande pour des travaux de voirie de la commune de LE TEIL

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux portant sur la voirie communale qui comprend :

- des travaux préparatoires ;
- des terrassements et couches de forme ;
- des GNT, des enrobés, des enduits ;
- du pluvial.

Vu la délibération du 08 juin 2020, déléguant au maire une partie des attributions énumérées à l'article L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, une procédure de marché public a été engagée.

La procédure choisie est une procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site « achat-public » le 25 janvier 2024. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 23 février 2024 2023 à 12h00.

Une entreprise a été retenue :

COLAS FRANCE  
ETABLISSEMENT LE POUZIN  
2 rue des Lônes  
07250 LE POUZIN

Une analyse de l'offre a permis de voir que celle-ci était conforme, aussi bien techniquement que financièrement.

### **MONSIEUR LE MAIRE DU TEIL DÉCIDE:**

**D'APPROUVER** l'attribution du marché à l'Entreprise COLAS France.

**DE VALIDER** le marché pour 500.000€ H.T. maximum/an. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Fait à Le Teil, le 15 mai 2024,  
Par délégation du Conseil municipal  
Le Maire,

  


Olivier PEVERELLI